

COMMUNE DE MONTARDON
Pyrénées-Atlantiques
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 064-216403998-20250410-01_2025_04-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU C.C.A.S.
D'ADMINISTRATION



L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : M-F LAVALLÉE, C. LABORDE, A-M FOURCADE, M-H BEAUSSIER, F. FERNANDES, T. BEUGNIES, X. OTAL, M. PELFIGUES

Procuration : A. MONTFORT à C. LABORDE

Etaient excusés : P. COLICCHIO, S. DAUBE, S. PIZEL, S. BONNASSIOLLE

Etaient absents :

T. BEUGNIES a été désigné secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET DU C.C.A.S - N°01/2025

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget du C.C.A.S. de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame LABORDE, 1ère Adjointe, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants:

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	Restes à réaliser	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	3 526.03
	Réalisé	2 348.12
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	3 526.03
	Réalisé	2 000.00
	Restes à	0.00

	réaliser	
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		0.00
Fonctionnement		-348.12
Résultat cumulé de l'exercice		-348.12
Excédent reporté		1 526.03
Résultat cumulé global		1 177,91

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le président étant absent au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le compte financier unique du Président de l'exercice 2024 :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget du C.C.A.S. ;
- décide d'affecter la somme de 1 177.91 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 9
POUR : 9
CONTRE : 0

Fait et délibéré en séance

La 1^{ère} Adjointe,



Copie certifiée conforme

Céline LABORDE